

## ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 BULLETIN D'INFORMATION DE JANVIER

Bonjour chers parents,

L'équipe-école se joint à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette nouvelle année et vous témoigner notre reconnaissance pour l'accompagnement quotidien de votre enfant dans son cheminement scolaire.

Merci de faire partie de notre belle et grande famille de l'école Brébeuf.

Santé et bonheur pour cette nouvelle année 2024 !

Bonne lecture,

Tetyana L'Allier  
Directrice

### DATES IMPORTANTES

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 29 janvier au 9 février 2024 : | Période officielle d'inscription |
| 22 janvier 2024 à 18 h :       | Conseil d'établissement          |

### PÉRIODE OFFICIELLE DE RÉINSCRIPTION POUR LE PRIMAIRE



#### *Inscription scolaire 2024-2025*

Maternelle, primaire et secondaire  
du 29 janvier au 9 février 2024\*

\* Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.

**La période de réinscription** pour l'année 2024-2025 se tiendra du 29 janvier au 9 février 2024. \*

Pour les élèves fréquentant déjà notre école, vous recevrez les directives de l'inscription en ligne, dans les prochaines semaines. L'inscription se fera sur le [portail Mozaïk](#). Il sera primordial de respecter les délais.

**\*Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

### Départ ou déménagement – Mozaïk Inscription

**Même si votre enfant ne fréquentera pas une école du CSSRS en 2024-2025** (ex. : pour l'école secondaire), vous devez tout de même signaler le départ de votre enfant dans Mozaïk Inscription, lors de la période d'inscription. Voici la procédure :

1. Choisissez l'option « Signaler le départ du CSS de la Région-de-Sherbrooke »
2. Sélectionnez la raison : Inscription à l'école privée ou déménagement. Si vous inscrivez votre enfant dans une école privée, vous pouvez inscrire le nom de l'école privée sélectionnée dans les commentaires.

## INSCRIPTION POUR LE PRÉSCOLAIRE

Pour l'inscription au préscolaire, celle-ci se pourra se faire en ligne (envoi des documents exigés par courriel à l'adresse suivante: [Brebeuf@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:Brebeuf@cssrs.gouv.qc.ca)).

Si'il vous est impossible de procéder à [l'inscription en ligne \(onglet première inscription\)](#), vous pourrez vous présenter à l'école le soir du 30 janvier 2024, de 17 h 30 à 19 h 30.

Documents requis:

1. [Demande d'admission et d'inscription 2024-2025](#);
2. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 4 ans](#) (la maternelle 4 ans n'est pas offerte à l'école Brébeuf, mais vous devez envoyer les documents à l'adresse suivante [Brebeuf@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:Brebeuf@cssrs.gouv.qc.ca)).
3. [Formulaire Mieux connaître votre enfant – Maternelle 5 ans](#)
4. L'original grand format du certificat de naissance, si vous vous présentez en personne, ou une copie numérisée de ce document, si vous optez pour le courriel;
5. Deux preuves de résidence reconnues par le MEQ ([voir la liste des pièces reconnues](#));
6. Documents pour des parents en situation de garde partagée.

**\* Il est important de vous inscrire pendant cette période, car après celle-ci, la date d'inscription sera utilisée en cas de dépassement de la capacité d'accueil des écoles.**

## INSCRIPTION CHOIX DE PARENT

Pour les parents ayant inscrit leur enfant à l'école Brébeuf en tant que choix de parents pour l'année scolaire 2023-2024, on vous suggère de nous aviser par courriel le plus tôt possible durant la période d'inscription si vous désirez que votre enfant soit inscrit à l'école Brébeuf pour l'année 2024-2025. Cette information nous permettra de faire le suivi avec vous si votre demande est acceptée selon la procédure prévue.

Cependant, la sélection des élèves, en ce qui concerne les demandes d'admission et d'inscription d'une *École choix de parents*, sera effectuée après l'attribution des places aux demandes qui concernent les écoles d'appartenance et dans la mesure où la capacité d'accueil de l'école concernée le permet.

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – CALENDRIER DES RENCONTRES

Voici la date de la prochaine réunion du conseil d'établissement, laquelle est ouverte au public et débute à 18 h au salon du personnel : le lundi 22 janvier 2024.

## GALA DES BRAVOS

# Gala des Bravos

La 23<sup>e</sup> édition du Gala des Bravos aura lieu le 21 janvier prochain, à 13 h 30, au centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Animé par Eric Gauthier, cet événement familial soulignera les réussites de 87 élèves du CSSRS. Sous le thème de l'ouverture, le Gala des Bravos promet, une fois de plus, d'être touchant, inspirant et spectaculaire. Les personnes intéressées peuvent se procurer des billets gratuitement au centre culturel, le jour de l'événement.

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – HIVER 2024



Les quatre écoles secondaires du CSSRS proposent aux élèves du primaire de commencer l'année 2024 en force grâce des activités parascolaires captivantes!

Il reste encore quelques places dans certaines activités parascolaires pour les élèves du primaire. Pour en savoir plus, consultez le <https://cssrs.gouv.qc.ca/activitesprimaire>

## LES PINGOUINS | ÉCOLE DE PATIN



Grâce au Club de patinage de vitesse de Sherbrooke (CPVS), dès l'âge de trois ans, votre enfant peut apprendre à patiner tout en s'amusant avec des entraîneurs qualifiés grâce à l'école de patin Les Pingouins.

Les patineurs sont répartis dans cinq groupes selon leurs habiletés.

Les cours auront lieu les dimanches à compter du 21 janvier 2024, à l'aréna Eugène-Lalonde.

C'est le moment de l'inscrire pour la prochaine saison. Pour plus d'information et pour l'inscription, visitez le [www.cpv.org](http://www.cpv.org) ou écrivez à [info@cpvs.org](mailto:info@cpvs.org).

## RAPPEL : EN CAS DE TEMPÊTE – INFO-ALERTE

### Mode veille

Chaque jour, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en **mode veille la journée précédant une condition météorologique difficile**, si nécessaire. Cette veille est publiée sur la [page Facebook](#) ainsi que sur le [site du CSSRS](#).

### Le jour même

Avant 5 h le matin, lorsque les conditions climatiques l'exigent, le Service des ressources financières et du transport scolaire (SRFTS) collecte les données et parcourt les routes sur le territoire du CSSRS afin de prendre la décision quant à la suspension ou non des cours et du transport scolaire.

Cette opération se fait en tenant compte de différentes sources météorologiques et en collaboration avec plusieurs intervenants :

- la direction du SRFTS;
- le régisseur (évaluation des routes);
- les transporteurs scolaires;
- les autres centres de services scolaires de l'Estrie;
- la Commission scolaire Eastern Townships;
- la Société de transport de Sherbrooke (STS);
- les responsables du déneigement municipal et provincial.

### Prise de décision

La direction du SRFTS communique les observations, avant 6 h, à la Direction générale pour la prise de décision. Cette dernière tient autant compte des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. De nombreuses personnes participent à l'analyse et à la prise de décision, mais considérant le vaste territoire du CSSRS et ses particularités urbaines et rurales, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de l'environnement de chacun de ses 47 établissements.

### Où et quand trouver l'information?

**Dès que possible, entre 6 h et 6 h 30, le CSSRS annonce s'il y a une suspension des cours et du transport scolaire.** Dans le cas de la suspension des cours et du transport scolaire, l'information se trouve sur les comptes [Facebook](#) et [Twitter](#) ainsi que sur la boîte vocale du CSSRS. Une alerte rouge apparaît également en haut du site du CSSRS. Les médias régionaux sont également informés simultanément.

## RAPPEL CONCERNANT LES RÉSERVATIONS POUR LE TRAITEUR – JOURNÉE DE TEMPÊTE

Pour les parents qui ont fait des réservations pour Les services alimentaires Laniel St-Laurent lors d'une journée de tempête, je vous conseille de consulter le lien suivant : [Tempête \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca) concernant les modifications des réservations.

## MESSAGE DE LA PART DU PSYCHOLOGUE

Vous êtes invités à consulter la capsule sur la gestion des émotions des enfants. Trois étapes simples y sont détaillées en cinq minutes : <https://www.youtube.com/watch?v=xmzc3rLMm70&t=8s>

Voici aussi un lien vers une application web gratuite de méditation sur laquelle des méditations pour les enfants y seront bientôt ajoutées. Vous y trouverez aussi de l'information sur cette pratique, ses avantages et ses risques : <https://presence.quebec/>

Finalement, voici un livre qui traite de la relation parent-enfant et qui donne des stratégies concrètes et vulgarisées pour mieux accueillir votre enfant dans ses émotions : <https://www.coolparentsmakehappykids.com/livre-parler-pour-que-les-enfants-ecoutent-ecouter-pour-que-les-enfants-parlent-faber-et-mazlich/>

Olivier Gaudet,  
Psychologue, école Brébeuf

## MESSAGE DE LA PART DE LA CORPO-BRÉBEUF

### Dîner pizza

La première édition du Dîner-pizza a eu lieu le mercredi 20 décembre 2023. Encore une fois, cette activité a été un grand succès. Un gros merci aux élèves de 5<sup>e</sup> /6<sup>e</sup> année de Mme Isabelle Corriveau qui nous ont aidé durant le service et le décompte.

Nouveauté cette année : nous avons intégré le recyclage et le compost à l'activité! La prochaine édition d'un dîner pizza aura lieu juste avant la relâche.

### Distribution des surprises de Noël

Les lutins de la Corpo-Brébeuf ont poursuivi la tradition de donner un petit sac de surprises de Noël à tous les élèves le 21 décembre dernier.

### Vos dons font du chemin!

La Corpo-Brébeuf a fait l'achat de deux drapeaux aux couleurs de l'école afin d'être bien visible lors des manifestations sportives.

### Contribution volontaire

Un immense merci à tous pour votre implication, votre participation et pour votre grande générosité pendant la campagne de la contribution volontaire. Il s'agit de la principale activité de financement pour la Corpo-Brébeuf et les objectifs ont été atteints. Vos dons nous permettront de soutenir la réussite de nos élèves selon les objectifs du Projet éducatif de l'école Brébeuf.

## MESSAGE DE LA PART DU SERVICE DE GARDE

ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2024

### **Informations importantes RELEVÉS FISCAUX**

Afin d'éviter des erreurs sur les relevés fiscaux, nous vous demandons de vérifier :

1. Le nom du payeur (le reçu d'impôt est transmis au parent payeur);
2. L'adresse.

| <b>DATE LIMITE DE PRODUCTION DES ÉTATS DE COMPTE</b> | <b>DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT<br/>(10 JOURS OUVRABLES)</b> | <b>SEMAINES FACTURÉES<br/>(NOMBRE DE JOURS)</b>   |
|--|---|---|
| 5 février 2024                                       | 16 février 2024   | Du 8 janvier au 2 février 2024<br>(18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent) |

**Rappel :** Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par Internet.

### **Compte en souffrance**

Des frais supplémentaires, selon le taux d'intérêt annuel en vigueur au CSSRS, pourront être apportés au compte en souffrance.

Le service de garde se réserve le droit de refuser un élève lorsqu'il y a un retard de plus de 2 semaines de frais de garde impayés.

### **Démarches de recouvrement**

1. Envoi d'un rappel de l'état de compte, payable sur réception;
2. Envoi d'un avis au parent indiquant la date de l'interruption de service si on n'a pas reçu le paiement à la suite de l'avis de rappel;
3. Interruption de service après avoir avisé le parent de la date de son application.

### **Objets perdus**

Nous vous invitons à venir voir les objets perdus ou de sensibiliser votre enfant à venir faire un tour.

Les objets perdus ainsi que le mélange entre les vêtements, ne sont pas la responsabilité du service de garde.

Vous pouvez venir récupérer les objets perdus de votre enfant en passant par le secrétariat ou directement au service de garde pendant les heures du service de garde de 7h à 8h15, de 12 à 13h15 et de 15h à 18h.